

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011058

Signataire : MP/GH

OBJET : Budget annexe SSIDPAAH - Décision modificative n° 1 (exercice 2011)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 188 du 24 septembre 2009 portant création d'un budget annexe du Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH),

Vu le budget primitif du SSIDPAAH adopté par délibération n° 75 du 7 avril 2011,

Vu la notification en date du 18 novembre 2011 des enveloppes budgétaires attribuées au SSIDPAAH par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France au titre de l'exercice 2011,

Vu la délibération du 30 novembre 2011 portant affectation du résultat 2010 du budget annexe du SSIDPAAH,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe du SSIDPAAH, pour l'exercice 2011, telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération et pour les montants suivants :

Dépenses d'exploitation 2011	24 677,00 €
Reprise du déficit d'exploitation 2010 (activité adultes handicapés)	525,68 €
Dépenses d'exploitation cumulées	25 202,68 €

Recettes d'exploitation 2011	24 677,00 €
Reprise de l'excédent 2010 (activité personnes âgées)	10 731,00 €
Recettes d'exploitation cumulées	35 408,00 €

Excédents affectés à l'investissement	38 212,93 €
Recettes d'investissement	38 212,93 €

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué